



FAMILLES DE FRANCE

Paris, le 4 Août 2020

Communiqué de presse

Familles de France « porte un regard critique » sur le projet de loi relatif à la bioéthique.

Le 27 juillet dernier, le projet de loi relatif à la bioéthique a été examiné en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. L'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) a été voté pour toutes les femmes, le critère médical d'infertilité étant supprimé. Jusqu'à présent, seuls les couples hétérosexuels stériles pouvaient recourir à ces techniques pour concevoir un enfant.

Familles de France prend acte et sera attentif à toutes les conséquences de ce vote.

Néanmoins, Familles de France déplore que le positionnement des députés se soit largement focalisé sur le seul sujet de la PMA. **Familles de France regrette que les débats n'aient pas accordé plus de place au droit à la filiation, droit essentiel pour la construction de l'identité d'un enfant. Familles de France demande aux parlementaires un examen plus approfondi de la question.** Nous devons sécuriser les enfants sur le plan juridique et éducatif.

D'autres part, Familles de France demande **une extension du dépistage néonatal en France.** Élargir le diagnostic dès la naissance, permettrait de déceler, chez un nourrisson, la présence d'un plus grand nombre de pathologies identifiées pour lesquelles nous disposons d'une réponse en termes de prévention ou de soins.

Nous souhaitons que ce sujet revienne rapidement en discussion.

Contact presse : Mireille Lachaud, 06.16.58.69.92

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : contact@familles-de-France.org – Site : www.familles-de-france.org